

# PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAPDENAC

## Réunion du 30 novembre 2022

Le 30 novembre 2022 à 18 heures 00 se sont réunis à la Mairie, salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L 2121-11 et L 2121-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en date du 24 novembre 2022.

Le Maire, Guy BATHEROSSE ouvre la séance à 18 heures 00 minutes, Sont présents :

Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Guy CAVALIE, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Lucien OLIVER, Valérie BOULESTIN,

Philippe RIMBAUD excusé a donné pouvoir à Alain BOUDOU, Marie SULKOWSKI excusée a donné pouvoir à Annie IMBERT, Jacques MAUREL-CHARTRON excusé a donné pouvoir à Catherine GREGORY.

Emilie BRUNO, Nicolas ESPINACO sont absents.

Madame Valérie BOULESTIN a été nommée secrétaire.

Le Maire ouvre la séance à 18h00 et informe de l'ordre du jour comme suit

1. Emprunt court terme « attente subvention » - remboursement anticipé du capital
2. Assurance du personnel des collectivités
3. Grand-Figeac-révision des statuts communautaires-changement de siège
4. Questions diverses

### **Emprunt court terme « attente subvention » - remboursement anticipé du capital**

Le Maire rappelle que pour financer les travaux du Port et des Remparts, il a fallu emprunter et notamment effectuer un emprunt à court terme (2 ans) en attente du versement des subventions et du FCTVA.

Le maire souligne que le FCTVA (16.4% des dépenses d'investissement) est reversé par l'Etat en règle générale deux ans après la dépense, or pour certaines collectivités éligibles dont Capdenac fait partie, en rapport avec sa charge d'investissement, le versement se fait sur l'année suivante. Le prêt sollicité était de 300 000 € de capital, la collectivité n'a eu besoin de prélever que la moitié. Pendant deux ans, seuls les intérêts ont été remboursés, le capital est remboursable en une seule fois à la dernière échéance. Le maire rappelle que la dépense a été prévue au budget 2022. L'avis d'échéance reçu ce mois-ci propose un remboursement en janvier 2023. Le maire propose, après avoir consulté l'état de la trésorerie de demander un remboursement anticipé en décembre 2022, sans pénalité car la clause est incluse au contrat de prêt. Le Conseil est favorable à l'unanimité.

### **Assurance du personnel des collectivités**

Le maire rappelle que la couverture des salaires des fonctionnaires est à la charge de la collectivité quand ceux-ci sont absents pour maladie ou accident. Afin d'en résorber un peu les couts, la commune adhère à la CNP, assurance couvrant ces risques. Le maire informe qu'une demande de simulation a été faite à un organisme concurrent.

Le maire demande à Madame Josiane SENAC de quitter la séance à 18h17, qui s'exécute.

Le maire informe l'assistance que Monsieur Jean-Claude SENAC, son époux est président de la caisse locale de Groupama, compagnie que nous avons sollicitée, et lève ainsi le risque de prise illégale d'intérêt sur ce sujet.

La simulation porte sur deux propositions, la première équivalente à la couverture de la CNP, prenant en compte uniquement le brut statutaire et la bonification indiciaire, la deuxième couvrant le brut statutaire, la bonification indiciaire, les primes RIFSEEP et le supplément familial de traitement correspondant à la totalité du salaire brut des agents, complété d'un forfait de couverture des charges patronales, 47% pour les agents Cnracl et 31% pour les agents Ircantec.

Le maire informe que la couverture du risque chez Groupama est de 100% alors qu'elle n'est que de 90% pour la CNP. La franchise est de 10 jours chez Groupama et de 15 jours à la CNP, les taux sont de 6.70 % chez Groupama pour le personnel Cnracl contre 7.36 % à la CNP et de 1.60% chez Groupama pour le personnel Ircantec contre 1.65% à la CNP.

Le maire propose de changer de prestataire pour la couverture statutaire complète du personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le conseil est favorable à l'unanimité.

### **Grand-Figeac-révision des statuts communautaires-changement du siège**

Le maire propose à Madame Senac de réintégrer l'assistance, qui s'exécute. Le maire informe qu'en complément des modifications des statuts votés le 15 novembre dernier, il restait à intégrer le changement de siège de la communauté de communes dont les bureaux ont déménagé dans le nouveau bâtiment restauré au 2 rue Germain Petitjean – 46100 Figeac. Le conseil valide à l'unanimité.

Georges ISSIOT demande ce que va devenir le bâtiment allée Victor Hugo, Guy Cavalié informe qu'il a été vendu à l'hôpital de Figeac qui va le transformer et accueillir dans de meilleures conditions le service d'hospitalisation à domicile, actuellement inclus dans les bâtiments du SSR de Fontredonte.

### **Questions diverses**

Le maire informe qu'il a été rédigé un règlement pour le concours des maisons illuminées et décorées sur le thème de Noël. Les participants au concours doivent s'inscrire en mairie, le Jury composé de deux conseillers municipaux, un employé municipal, deux enfants et le maire fera la tournée dans la semaine du 19 au 23 décembre.

Les cinq premiers du concours seront récompensés sous la forme d'un bon d'achat de 100€, 80€, 60€, 40€ et 20€ et recevront leur lot lors de la séance des vœux début janvier 2023. L'information sera déposée sur le site internet entre le 10 décembre 2022 et le 06 janvier 2023.

Le 09 décembre prochain aura lieu à la salle des fêtes des Jardins, le spectacle de Noël des enfants des écoles, organisé par l'association des parents d'élèves, les collectivités de Lunan et Capdenac offriront les friandises aux enfants, la soirée se terminera autour d'un apéritif dinatoire.

Le 16 décembre à 19h00 est organisée la réception du Noël des employés municipaux sous la forme d'un apéritif dinatoire autour du sapin.

Le 18 décembre à 10h00 devant la tour de Modon va s'ouvrir le marché aux truffes, le doute n'est pas encore levé sur la quantité qui pourrait être mise en vente, compte tenu des canicules et de la sécheresse de cet été. Les marchés de Lalbenque et Limogne pourraient être un baromètre.

Le marché aux truffes a lieu les dimanches matin de décembre à février, cette année, Noël et le jour de l'an sont des dimanches, il serait judicieux d'avancer le marché au vendredi, même s'il est toujours compliqué de changer les jours d'un marché.

Georges ISSIOT rappelle que le marché de 2021-2022 a bien fonctionné, l'organisation a été appréciée autant par les producteurs que les clients.

Le maire informe du suivi du PLU suite à l'enquête publique et la remise du rapport du commissaire enquêteur. Le Tribunal Administratif qui a nommé le commissaire enquêteur, à la lecture de son rapport, lui donne 15 jours pour motiver ses conclusions. L'arrêté devrait être présenté en janvier 2023 au conseil communautaire.

Valérie BOULESTIN rapporte les remerciements des habitants de Clayrou pour le nettoyage de l'ancien cimetière, informe que des pierres du mur se désolidarisent et propose de prévoir un nettoyage du nouveau.

Elle demande que suite à l'incendie de végétation soient sensibilisés les propriétaires de foncier non-bâti à nettoyer leurs parcelles, certains l'ont déjà fait.

Les riverains de la place du lavoir apprécient son goudronnage. Elle informe qu'un atelier solidaire a été organisé pour débiter l'arbre centenaire avec l'accord du propriétaire, le bois a été réparti aux riverains intéressés, la journée s'est terminée autour d'un repas. Une autre journée est à prévoir, et demande d'insérer cette initiative au bulletin municipal. Valérie Boulestin termine sur une note festive concernant l'organisation du repas des conseillers.

A 19h00 le maire lève la séance pour laisser la parole à Guy Cavalié pour la présentation du poste de commandement du PCS et accueille les nouveaux participants.